

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

Décision prise en application des dispositions édictées par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**DECISION N°DM\_2022\_0353\_CC**

Monsieur Benoît ARRIVÉ, Maire de Cherbourg-en-Cotentin,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du 5 juillet 2020 n°DEL2020\_159 donnant délégation de pouvoirs au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Archives municipales**

**Don d'archives privées**

Vu l'arrêté n° AR\_2022\_3724\_CC du 12 octobre 2022

8. domaines de compétences par thème  
8.9 culture

CONSIDERANT que Monsieur Alain BIHEL propose de donner à la Ville de Cherbourg-en-Cotentin des archives, représentant les souvenirs du lycée Victor Grignard de Philippe LERIBAUUX, le père de ce dernier ayant été surveillant général au collège-lycée et sa mère institutrice au petit lycée. Il s'agit d'un rapport et de correspondance sur l'état du lycée pendant l'Occupation, de livres de palmarès, bulletins de notes de classes, journaux du lycée, photos de classe, films du Caméra Club, allant de 1939 à 1969.

CONSIDERANT l'intérêt d'accepter ce don qui viendra enrichir le fonds d'archives de la Ville

### DECIDE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** – d'accepter le don de Monsieur Alain BIHEL, don qui n'est grevé ni de conditions ni de charges, et de l'en remercier.

**ARTICLE 2** – La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter :

- de sa publication pour le recours des tiers,
- de sa notification pour le recours de l'intéressé(e).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 17/11/2022

Reçu en préfecture le 17/11/2022

Publié le

**SLOW**

ID : 050-200056844-20221117-DM\_2022\_0353\_CC-AR

**ARTICLE 3** - M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin,

Le 24 octobre 2022

Pour le Maire,

Par délégation,

Le Maire-Adjoint,

Pierre-François LEJEUNE

